

Question écrite

Pertes dues à l'allègement de l'imposition du capital et des transactions
financières – où en est Delémont ?

Les débats sur le thème des impôts, dans le public comme les médias, ne concernent souvent que les impôts sur le revenu et ceux sur le gain des entreprises ou le taux d'imposition. Or durant ces 15 dernières années, plusieurs autres impôts ont été supprimés ou abaissés.

Une réduction de quotité a été promise aux contribuables delémontains et dans le même temps de grands projets concernant la culture, l'urbanisation, la formation ou de l'accueil de la petite enfance ont été annoncés.

Le PSD s'interroge sur la réelle marge de manœuvre de la municipalité en termes de recettes et d'investissements.

Le capital, en particulier, a été dégrevé de plusieurs façons: par la suppression des droits de mutation, la réduction de moitié des impôts sur le capital, la baisse des impôts sur le bénéfice des sociétés de capitaux, la réduction de moitié de l'imposition des dividendes, la baisse des impôts sur la fortune, l'allègement fiscal des sociétés holding ou encore les allègements de l'impôt sur le gain immobilier, du fait - entre autres - des changements de pratique judiciaire du Tribunal fédéral. Or il n'existe pas de relevés quantitatifs sur le volume de ces allègements, alors que nous aurions besoin de ces informations pour nos débats politiques et nos prises de décision financières.

C'est pourquoi nous prions le Conseil communal de répondre aux questions suivantes:

1. Quels sont les impôts perçus partiellement ou exclusivement par les communes qui ont été supprimés ou réduits durant ces 15 dernières années?
2. Quelles sont les pertes de recettes fiscales annuelles pour la commune ?
3. A quelle hauteur sont estimées les pertes fiscales possibles avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises qui est au programme?

Pour le PS

Alphonse Poupon

Handwritten signatures in blue ink, including names like Ribaud, Supra, Al. Viss, and others.